

Règlement d'appel à candidatures

Gardiennage du Centre Ifremer de Méditerranée

Dates clés

Déposer ma candidature

Avant le 22/06/2026 à 16h00

Informations utiles

Profil acheteur	<u>PLACE</u>
Référence de la consultation	N°261000074
Pli électronique	Obligatoire
Signature électronique	Autorisée
Visite de site	Obligatoire pour le dépôt d'une offre
Groupement de commandes	Ifremer / Genavir (lot n°1)

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Objet du marché

Le marché a pour objet l'exécution des prestations de gardiennage du Centre Ifremer de Méditerranée.

Le détail des prestations figure dans les autres documents du dossier de consultation des entreprises (DCE).

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Service
Procédure	<u>Appel d'offres restreint</u>
Forme du marché	Mixte : <ul style="list-style-type: none">- Prestations permanentes : prix global et forfaitaire- Prestations ponctuelles : prix unitaires
Décomposition du marché	Marché alloti : Lot 1 : Gardiennage du site Ifremer de la Seyne-sur-Mer Lot 2 : Gardiennage du site Ifremer de Sète
Prestations optionnelles	Variantes imposées : non Variantes libres entreprises : non Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : non

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- **Le présent règlement de consultation (RC)**
- **Le formulaire de candidature ;**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;**

- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;**
- **L'acte d'engagement (AE).**

Les documents transmis en phase candidatures pourront être modifiées pour la phase offres, **à condition que les modifications apportées ne soient pas substantielles.**

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel.** Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Comprendre le processus de sélection

3.1. Les étapes de la procédure d'appel d'offres restreint

La procédure d'appel d'offres restreint se déroule en deux phases.

- **Phase 1 : sélection des candidats admis à présenter une offre**

5 candidats pourront être admis à présenter une offre, en fonction des critères de sélection des candidatures précisés à [l'article 3.3.](#)

En cas d'insuffisance de candidatures admissibles, la phase offre pourra être menée avec moins de 5 candidats.

Une candidature admissible est une candidature régulière qui reçoit une note supérieure à 10/20.

Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

▪ **Phase 2 : Sélection de l'offre retenue**

Une invitation à soumissionner sera adressée simultanément aux candidats admis à présenter une offre.

Les candidats devront obligatoirement participer à une visite du site préalablement au dépôt de leur offre, dans les conditions qui seront précisées dans l'invitation à soumissionner.

La date limite de réception des offres sera fixée dans un délai qui ne pourra être inférieur à trente jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

L'appel d'offres est une procédure sans négociation. Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut cependant avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères énoncés à l'[article 3.4](#).

3.2. Respecter les conditions de participation

Formation / habilitations

Pour le lot 1 (Seyne-sur-Mer), le candidat doit présenter dans ses effectifs au moins 8 agents disposant d'une formation ACVS (Agent chargé des visites de sûreté) à jour. A défaut, sa candidature sera déclarée irrégulière.

Pour les deux lots, l'ensemble du personnel présenté par le candidat comme étant dédié à la réalisation des prestations de gardiennage doit disposer des certificats suivants à jour :

- Habilitation électrique HO-BO-BS ;
- Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS) ;
- Formation Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP).

A défaut, sa candidature sera déclarée irrégulière.

Chiffre d'affaires

Une candidature sera écartée si les capacités financières du candidat sont jugées insuffisantes pour assurer la réalisation des prestations, à savoir si la moyenne de son chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices est inférieure à :

- 1 125 000 € pour le lot 1 ;
- 450 000 € pour le lot 2.

3.3. Tenir compte des critères de jugement des candidatures

L'acheteur retiendra les cinq candidatures respectant les conditions de participation et arrivant en tête du classement. Chaque candidature sera notée sur 20 points en application des critères de sélection suivants :

Critère 1 : Expériences professionnelles

40%

Expérience dans la réalisation de prestations similaires à l'objet du marché

Critère 2 : Capacités professionnelles

30%

Moyens techniques et humains disponibles pour la réalisation des prestations

Critère 3 : Capacités financières

30%

Adéquation du chiffre d'affaires réalisé sur les trois derniers exercices par rapport au besoin du marché

3.4. Tenir compte des critères de sélection des offres

L'acheteur retiendra l'offre du candidat arrivant en tête du classement réalisé à partir des critères de sélection suivants :

Prix

45,00%

Valeur technique

45,00%

Impact environnemental

10,00%

Calcul de la note prix

La note prix est calculée sur 20 points. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 20 \times (\text{montant HT le moins disant} / \text{montant HT de l'offre analysée})$

Pour le lot 1 (Seyne-sur-Mer), il est pris en compte pour le calcul de la note prix le détail quantitatif estimatif suivant :

Objet	Quantité estimée
Forfait annuel – Prestations permanentes	4
Levée de doute, ouverture ou fermeture de site	
Jour ouvrable – journée	10
Jour ouvrable – nuit	10
Dimanche – journée	5
Dimanche – nuit	5
Jour férié – journée	5
Jour férié – nuit	5
Prestations ponctuelles de gardiennage	
Jour ouvrable – journée	10
Jour ouvrable – nuit	10
Dimanche – journée	5
Dimanche – nuit	5
Jour férié – journée	5
Jour férié – nuit	5
Gardiennage de navire	
Jour ouvrable – journée	1000
Jour ouvrable – nuit	1500
Dimanche – journée	1000
Dimanche – nuit	500
Jour férié – journée	50
Jour férié – nuit	25

Pour le lot 2 (Sète), il est pris en compte pour le calcul de la note prix le détail quantitatif estimatif suivant :

Objet	Quantité estimée
Forfait annuel – Prestations permanentes	4
Levée de doute, ouverture ou fermeture de site	
Jour ouvrable – journée	10
Jour ouvrable – nuit	10
Dimanche – journée	5
Dimanche – nuit	5
Jour férié – journée	5
Jour férié – nuit	5
Prestations ponctuelles de gardiennage	
Jour ouvrable – journée	10
Jour ouvrable – nuit	10
Dimanche – journée	5
Dimanche – nuit	5
Jour férié – journée	5
Jour férié – nuit	5

Calcul de la note valeur technique

La note relative à la valeur technique est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 :

Moyens humains (effectifs, qualifications, habilitations, expériences) (6 points)

Sous-critères n°2 :

Moyens techniques (EPI, moyens de communication, outils, tenues) (2 points)

Sous-critères n°3 :

Organisation proposée pour l'exécution des prestations (2 points)

Sous-critères n°4 :

Organisation proposée pour le management des prestations (2 points)

Sous-critères n°5 :

Organisation proposée pour assurer la continuité de la prestation (6 points)

Sous-critère n°6 :

Qualité des livrables à fournir (2 points)

Les notes seront attribuées en application de la grille de notation suivante :

- Réponse complète, pertinente, argumentée et adaptée au besoin : 100% de la note
- Réponse complète, pertinente et adaptée au besoin mais non argumentée : 75% de la note
- Réponse partielle et pertinente avec argumentation : 50% de la note
- Réponse partielle et pertinente sans argumentation : 25% de la note
- Réponse non adaptée au besoin ou pas de réponse : 0 point

Calcul de la note impact environnemental

La note relative à l'impact environnemental sera attribuée au regard des actions mises en œuvre par le candidat pour réduire l'impact environnemental des prestations, notamment au regard de l'optimisation des déplacements et à la flotte de véhicules utilisés pour les déplacements liés à l'exécution des prestations.

3.5. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

4. Répondre au marché

4.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4.2. Constituer mon dossier de réponse (candidature)

Langue : Français // Monnaie : Euros.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Dossier « Candidature »
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Formulaire de candidature complété et signé.<input type="checkbox"/> Présentation du candidat : organisation, moyens techniques et liste des effectifs précisant les formations et habilitations (co et sous-traitants compris)<input type="checkbox"/> Références : présentation des principales et dernières références contrôlables pour des prestations similaires au présent marché réalisées par le candidat (co et sous-traitants compris) au cours des trois dernières années.<input type="checkbox"/> Chiffre d'affaires : présentation du chiffre d'affaires détaillé du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, avec la répartition entre :<ul style="list-style-type: none">- Prestations de gardiennage ;- Intervention de levée de doute ;- Rondes de sécurité.

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

4.3. Constituer mon dossier de réponse (offre)

Les seuls candidats retenus devront fournir les documents suivants, dans un même pli :

Dossier « Offre »
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Acte d'engagement complété et signé.<input type="checkbox"/> Mémoire technique complété.

4.4. Déposer mon dossier de réponse

Pour déposer votre dossier de réponse (candidature, puis offre), **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE.**

Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des candidatures ou offres**. Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

4.5. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation.

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

4.6. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	21/05/2026
Remise des candidatures	22/06/2026
Invitations à soumissionner	10/07/2026
Visite de sites	Seyne-sur-Mer : 11/08/2026, à 10h00 ou 14h00 Sète : 13/08/2026, à 10h30 ou 14h30.
Remise des offres	11/09/2026
Notification	Novembre 2026